

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 novembre 2009**

Décision n° **B-2009-1303**

commune (s) :

objet : Prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 novembre 2009

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Bret), Buna, Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Vullien (pouvoir à M. Colin), Besson, Dognin-Sauze (pouvoir à M. Philip), MM. Bernard R (pouvoir à Mme Peytavin), Blein, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Barge, Sécheresse, Vesco, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 30 novembre 2009**Décision n° B-2009-1303**

objet :	Prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors centre d'échanges de Lyon Perrache) - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2009-0944 en date du 8 juin 2009, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors centre d'échanges de Lyon Perrache) lot n° 2.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics et de son article 77, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 30 octobre 2009, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Someci pour un marché à bons de commande d'une durée ferme de cinq ans et d'un montant global de 160 000 € minimum HT (191 360 € TTC) et 260 000 € HT (310 960 € TTC) maximum pour toute la durée du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande concernant des prestations d'exploitation des installations de chauffage et de climatisation des bâtiments de la Communauté urbaine (hors centre d'échanges de Lyon Perrache) lot n° 2, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Someci pour un montant global de 160 000 € minimum HT (191 360 € TTC) et 260 000 € HT (310 960 € TTC) maximum pour toute la durée du marché.

2° - Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets principal et annexes de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, comptes suivant la nature de la dépense.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2009.